

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX

Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023

Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)

Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 35/2023 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE
L'INCENDIE – ACHAT DE CLOTURES

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Considérant la délibération n°2/2023 du 25 janvier 2023 par laquelle le Conseil Municipal décide d'installer des clôtures sur les sites de réserve d'eau, qui sont en cours de création au Val Geffroy, à la Bouchonnerie, et à la Verrie, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE REALISER en 2023 l'achat et la pose de clôture en panneaux rigides autour des sites des réserves incendie pour un montant de 15 897,20€ HT soit 19 076.64 € TTC auprès de l'entreprise PORCLO sise à La Mézière.**
- **DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 6 juin 2023

et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 6 juin 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

